

CREATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Monsieur Alain BOONEFAES, rappelle au Conseil que le Maire dispose d'un pouvoir de police et qu'à ce titre il est chargé d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique.

Il peut ainsi mettre en œuvre sur le territoire de la Commune un dispositif de vidéoprotection dans les conditions définies à l'article L.251-2 du Code de la Sécurité Intérieure. La Ville a ainsi été autorisée à mettre en place un dispositif de vidéoprotection depuis 2015.

Par ailleurs, par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Etat sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant de son système de vidéoprotection implanté sur le territoire de la Commune.

La vidéoprotection de Gravelines est aujourd'hui composée de 180 caméras et tend majoritairement à la protection des bâtiments. C'est un système passif (sans opérateur) avec un enregistrement légal de 15 jours.

Afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur les voies publiques et suivant les préconisations de la Préfecture du Nord, il est proposé au Conseil de créer un Centre de Supervision Urbain (CSU) et d'en assurer le fonctionnement humain.

Aussi, tout en reconnaissant l'importance de la sécurité publique, il est essentiel de mettre en place des mesures garantissant la protection des droits individuels et la confidentialité des données collectées. Des politiques claires et des protocoles appropriés seront établis pour assurer une utilisation responsable des informations recueillies. Le public de la commune sera aussi informé par la mise en place de panneaux aux entrées de ville.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 04 décembre 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve l'ensemble des propositions ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

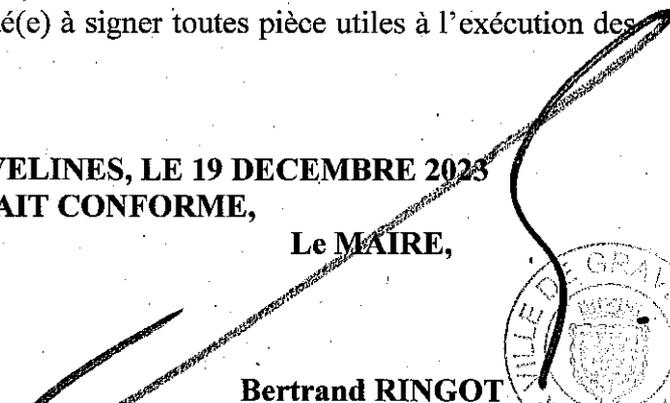
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,


Christelle DENEUVILLE


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.